

Subject: Curbside Waste Diversion Policy

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0003

Report to Environment and Climate Change Committee on 5 June 2023

and Council 14 June 2023

**Submitted on May 25, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works Department**

**Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term
Planning, Public Works Department**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de
rue**

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0003

Rapport au Comité de l'environnement du changement climatique

le 5 juin 2023

et au Conseil le 14 juin 2023

**Soumis le 25 mai 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme,
Direction de la planification à long terme, Direction générale des travaux publics**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

- 1. Approve the following changes to the City’s current residential curbside collection policy, as outlined in this report, including:**
 - a. A Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allotment of 55 garbage items with the option of additional tags to be purchased by residents;**
 - b. Expansion to the City’s Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste;**
- 2. Direct staff to include the required amounts for capital and operating expenditures and for user fees, as detailed in the report, as part of the 2024 Budget process;**
- 3. Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make the related amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 to implement the changes to the curbside collection policy, as outlined in this report; and,**
- 4. Direct staff to provide Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update no later than Q1 2024 (or four months prior to program implementation).**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l’environnement recommande au Conseil municipal :

- 1. d’approuver les changements suivants à apporter à la version actuelle de la Politique de la Ville sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans ce rapport, à savoir :**
 - a. Programme de péage d’une partie des frais de dépôt des déchets, prévoyant une provision annuelle de 55 articles à jeter et assorti de l’option permettant aux résidents d’acheter des étiquettes supplémentaires;**

management technology requires a multi-pronged approach, including medium and longer-term actions that will be presented to Council through the Waste Plan, as well as a series of shorter-term actions that are being developed alongside the Waste Plan to support its vision, guiding principles, and goals. Together, the shorter-term actions will have a cumulative impact on extending the life of the landfill by reducing unnecessary waste to landfill and increasing diversion. The proposed curbside waste diversion policy is one of those critical short-term actions. Programs like this policy, which encourage changes in resident behaviour, will also have compounding benefits over the long term, as the City is required to manage the waste footprint beyond the life of the existing Trail Waste Facility Landfill. As part of this multi-pronged approach, staff recommend a Partial Pay-As-You-Throw program that would provide each household receiving curbside waste collection services with 55 garbage tags per year as a part of their annual Solid Waste User Fee paid on their tax bill and the flexibility to use them when needed throughout the year. Under this proposed model, garbage would be treated like a utility similar to water, hydro, and gas, where households pay based on their use of the program. Households that need to set out more than the 55 garbage items per year allotted to each household could purchase additional tags on a cost recovery basis. There would continue to be no limit to how much properly sorted recycling, organic and leaf and yard waste households can set out through diversion programs. Staff are also recommending expanding the City's Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste, which would not count toward a household's annual allotment of tags.

While the recommended policy would require some level of change for all residents (e.g. tagging waste set out at the curb), only one in four residents would have to change their waste management habits to divert recycling and organic materials from the garbage to the blue, black, or green bin. The majority of curbside garbage set-outs (74 per cent) already had two garbage items or less at the curb for collection.

The policy is intended to reduce unnecessary waste from going to landfill by providing incentive for residents to fully participate in waste diversion programs and practice more sustainable waste management habits. Currently, approximately 58 per cent of what residents are placing at the curb could be diverted through the City's recycling or green bin programs. The set-out study also found that participation in waste diversion programs decreased as households set out more garbage items. The purpose of this policy is to encourage residents to evaluate what they are setting out for garbage collection and increase use of the existing recycling and Green Bin programs.

Based on the experiences of other Ontario municipalities with Partial Pay-As-You-Throw programs and analysis of Ottawa's waste stream, this policy is estimated to:

- Reduce garbage tonnage by up to 19 per cent per capita in year one and up to 28 per cent per capita in year five;
- Increase the curbside waste diversion rate by up to six per cent;
- Capture up to 5,825 additional tonnes of black bin recyclables, 4,395 tonnes of blue bin recyclables, and 7,651 tonnes of organic and leaf and yard waste; and,
- Extend the life of the landfill by an estimated two years, as part of a multi-pronged approach to have a greater cumulative impact on extending the life of the landfill, deferring the need to implement a costly new landfill or alternative technology in the short-term.

If approved by Council, waste collection would remain status quo and residents would not see this change at the curb until Q2 2024. Work would begin immediately to formalize and launch an internal working group of City service areas impacted by the change to collaborate and provide input to support implementation planning, based on their respective areas of expertise. Staff would provide an Implementation Plan and Readiness Update to Council in Q1 2024, including a communications plan and graduated enforcement strategy.

Pay-As-You-Throw waste collection models are in place in 132 municipalities across Ontario, including Carleton Place, Russell, and North Grenville, with an additional 39 municipalities having a firm garbage limit in place. It should be noted that Ottawa is one of the last major municipalities across Canada to consider and enforce a curbside waste diversion policy. In preparation of the implementation plan, staff will review the best practices in comparator municipalities with longer term experiences with these programs to support proper program planning.

Financial implications

If approved, there would be a one-time capital cost of up to \$3.5 million in 2024, funded from the reserve, for a citywide promotion and education campaign, additional recycling and green bins for residents, and temporary staff to help implement the program. In addition, there would be an estimated increase in the annual operating budget of up to \$1.5 million per year starting in 2024 (to be requested through the 2024 budget process) for increased organics processing, preparation, and distribution of tags to all

households, and two additional Solid Waste Inspectors. Staff estimate that the sale of additional tags could offset operating costs by approximately \$450,000 per year in year one and decrease to approximately \$400,000 by year five, as behaviour changes.

Public consultation

The City undertook extensive public engagement on the policy options explored through this project in 2021. A detailed overview of the feedback shared by residents and stakeholders is contained in the What We Learned Report, appended to this report as Document 2.

Public engagement included a comprehensive online public survey that received more than 20,000 responses, a representative panel survey, online workshops with residents and stakeholders to discuss the options, virtual focus groups with equity-deserving organizations, and conversation kits that enabled groups to deliberate on the options within their communities. The feedback received through this engagement was critical to better understand public opinion, including the unique risks and considerations of how introducing a new policy at the curb could influence residents. Feedback from engagement was used to help inform the recommendations as well as implementation and risk mitigation plans.

Through the City's engagement, respondents were asked to select their preferred option for a curbside waste diversion policy. Partial Pay-As-You-Throw program was the most preferred option with 41 per cent of public and 30 per cent of panel respondents (representative sample). When asked what drove this preference, respondents stated the flexibility offered by the program in allowing households to set-out additional garbage above the limit if needed (versus a firm limit that does not permit additional waste to be set out for collection) was key. When it came to the garbage limit, 79 per cent of public respondents and 80 per cent of panel respondents supported reducing from the current limit.

The public survey also outlined and sought feedback on potential implications and risks that would need to be considered through implementation of a new curbside policy. Respondents identified illegal dumping and impact on low-income households as the top two risks for the City to manage. Staff recognize that significant program planning would be required to prepare residents and staff for a curbside policy change, and respondents were able to provide feedback through the survey to identify barriers and challenges that may occur.

RÉSUMÉ

Hypothèse et analyse

L'objectif de ce rapport consiste à recommander les changements à apporter à la Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue à Ottawa afin d'encourager les résidents à modifier leurs habitudes dans l'élimination des déchets pour promouvoir continuellement l'amélioration de la participation aux programmes de réduction et de réacheminement des déchets, en permettant à la Ville d'être en mesure d'atteindre les cibles obligatoires du gouvernement provincial, qu'elle n'atteint pas à l'heure actuelle, et de prolonger la durée utile de la décharge publique en encourageant les résidents à adopter des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

L'aménagement d'une nouvelle décharge publique ou le recours à d'autres technologies pourrait coûter, à la Ville et aux contribuables, entre 300 millions et 450 millions de dollars, et il se pourrait que l'on doive compter 15 ans avant que cette décharge soit parfaitement opérationnelle. Le reliquat de la capacité de la décharge publique s'épuise chaque jour, et toutes les décisions adoptées dans la réduction et le réacheminement des déchets auront des répercussions sur la durée utile de cette infrastructure, qui devrait atteindre le maximum de sa capacité dans les 13 prochaines années si aucun changement n'est apporté.

Le Conseil municipal a donné une priorité à l'étude des possibilités permettant d'optimiser et de prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail dans le cadre des approbations délivrées dans la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)). Pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail et pour reporter la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge ou dans une autre technologie de gestion des déchets résiduels, il faut adopter une approche à plusieurs volets, notamment des actions à moyen et à plus long termes, qui seront présentées au Conseil municipal dans le Plan directeur, avec une série d'actions à plus court terme que nous sommes en train d'élaborer de concert avec le Plan directeur afin d'en étayer la vision, les principes cadres et les objectifs. Dans l'ensemble, ces actions à plus court terme auront un impact cumulatif sur la prolongation de la durée utile de la décharge publique, en réduisant les déchets inutilement enfouis dans cette décharge et en augmentant le réacheminement des déchets. La Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue est l'une de ces actions essentielles à court terme. Les programmes qui, comme cette politique, encouragent les résidents à changer de comportements viendront aussi multiplier les bienfaits à long terme, à l'heure où la Ville doit gérer son empreinte dans la gestion des déchets au-delà de la durée utile de la décharge du chemin Trail existante.

Dans le cadre de cette approche à plusieurs volets, le personnel de la Ville recommande d'adopter un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets; dans le cadre de ce programme, chaque ménage qui a droit aux services de collecte des déchets en bordure de rue recevrait 55 étiquettes de sac par an, qui seraient payées à même ses frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides, réglés dans sa facture de taxes et aurait la possibilité de se servir toute l'année de ces étiquettes dans les cas nécessaires. Ce programme cadre avec le contingent moyen par ménage de 2,1 articles à ramasser toutes les deux semaines, ainsi qu'avec le nombre d'articles à jeter que trois ménages sur quatre déposent déjà sur le bord de la rue, comme le confirme l'étude sur la collecte des déchets résidentiels menée sur tout le territoire de la Ville à l'automne 2022. En vertu de ce modèle proposé, la collecte des déchets serait considérée comme un service public au même titre que l'aqueduc, l'hydroélectricité et le gaz : les ménages paieraient des frais en fonction de l'utilisation qu'ils font du programme. Les ménages qui doivent déposer sur le bord de la rue plus de 55 articles à jeter par an, selon le contingent fixé pour chaque ménage, pourraient acheter des étiquettes supplémentaires selon le principe de la récupération des coûts. Il n'y aurait toujours pas de limite quant au volume de matières recyclables, de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage que les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de réacheminement. Le personnel recommande aussi d'étendre le Programme spécial de collecte de déchets aux déchets médicaux non dangereux, qui ne compteraient pas dans la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

Si la politique recommandée oblige tous les résidents à adopter de nouveaux comportements dans une certaine mesure (par exemple en étiquetant les déchets déposés sur le bord de la rue), seulement un résident sur quatre devrait changer ses habitudes dans la gestion des déchets afin de réacheminer les matières recyclables et organiques au lieu de les jeter aux ordures dans les bacs bleus, noirs ou verts. Dans la majorité des cas où les déchets sont déposés en bordure de rue (74 %), on impose déjà une limite de deux articles ou moins à ramasser sur le bord de la rue.

Cette politique vise à réduire les déchets inutilement enfouis dans la décharge publique en incitant les résidents à participer à part entière aux programmes de réacheminement des déchets et à adopter des pratiques plus durables dans la gestion des déchets. À l'heure actuelle, on pourrait réacheminer environ 58 % de ce que les résidents déposent sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de recyclage ou de bacs verts de la Ville. L'étude sur la collecte des déchets a aussi permis de constater que la participation aux programmes de réacheminement des déchets a baissé puisque les ménages

déposent plus d'articles à ramasser. L'objectif de cette politique consiste à encourager les résidents à évaluer ce qu'ils déposent sur le bord de la rue pour le faire ramasser et à utiliser davantage les programmes existants de recyclage et de bacs verts.

D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités de l'Ontario dans le cadre des programmes de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets et selon l'analyse des courants de gestion des déchets d'Ottawa, on estime que cette politique :

- réduira le tonnage des déchets à hauteur de 19 % par habitant dans la première année et de 28 % par habitant dans la cinquième année;
- augmentera à hauteur de 6 % le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue;
- permettra de capter 5 825 tonnes supplémentaires de matières recyclables dans les bacs noirs, 4 395 tonnes de matières recyclables dans les bacs bleus et 7 651 tonnes de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage;
- augmentera la durée utile de la décharge publique d'environ deux ans, dans le cadre d'une approche à plusieurs volets destinée à produire un impact cumulatif plus important sur le prolongement de la durée utile de la décharge publique, en reportant la nécessité d'aménager une nouvelle décharge publique coûteuse ou de faire appel à une autre technologie à court terme.

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets continuerait de se dérouler comme d'habitude (statu quo), et ce changement dans la collecte des ordures déposées sur le bord de la rue ne se produirait pas, pour les résidents, avant le deuxième trimestre de 2024. On lancerait immédiatement les travaux pour mettre officiellement sur pied un groupe de travail interne réunissant les secteurs d'activité de la Ville touchés par ce changement afin de collaborer et d'apporter son concours dans la planification de la mise en œuvre, d'après leurs compétences respectives. Le personnel de la Ville soumettrait au Conseil municipal, au premier trimestre de 2024, un plan de mise en œuvre et un compte rendu des préparatifs, ainsi qu'un plan de communication et une stratégie de mise en application progressive.

Les modèles de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt sont en place dans 132 municipalités partout en Ontario, dont Carleton Place, Russell et North Grenville; 39 autres municipalités ont institué une limite ferme pour le nombre d'articles à jeter. Il convient de signaler qu'Ottawa est l'une des dernières grandes municipalités du Canada à envisager d'appliquer une politique sur le réacheminement

des déchets déposés en bordure de rue. En prévision du plan de mise en œuvre, le personnel de la Ville passera en revue les règles de l'art appliquées dans les municipalités comparables qui ont une expérience plus longue de ces programmes afin de veiller à bien planifier ce programme.

Répercussions financières

Si le Conseil donne son approbation, il faudrait engager en 2024 des dépenses en immobilisations ponctuelles à hauteur de 3,5 millions de dollars, qui seraient financées à même la réserve, pour mener, sur tout le territoire de la Ville, une campagne de promotion et d'information, pour fournir aux résidents des bacs de recyclage et des bacs verts supplémentaires et pour mobiliser le personnel temporaire qui participera à la mise en œuvre du programme. En outre, il faudrait augmenter le budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 1,5 million de dollars par an à partir de 2024 (en déposant la demande dans le cadre du processus de budgétisation de 2024) pour accroître le traitement des matières organiques, la préparation des étiquettes et leur distribution parmi tous les ménages, ainsi que pour deux inspecteurs supplémentaires de la gestion des déchets solides. Le personnel de la Ville estime que la vente des étiquettes supplémentaires pourrait compenser les frais d'exploitation pour des sommes d'environ 450 000 \$ par an dans la première année et d'environ 400 000 \$ dans la cinquième année, grâce aux changements de comportement.

Consultation publique

La Ville a mené, en 2021, une vaste consultation publique sur les options étudiées dans la mise au point des politiques. Le lecteur trouvera dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », joint à ce rapport dans la pièce 2, une vue d'ensemble détaillée des commentaires exprimés par les résidents et par les intervenants.

La consultation publique a consisté à mener un sondage public en ligne complet, qui a donné lieu à plus de 20 000 réponses, un sondage par panel représentatif, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants pour discuter des options, des réunions virtuelles de groupes de discussion avec les organisations méritant l'équité, en plus de prévoir des trousseaux de dialogue grâce auxquelles les groupes pouvaient s'exprimer sur les options dans leur communauté. Les commentaires exprimés dans cette consultation ont été essentiels, puisqu'ils ont permis de mieux connaître l'opinion publique, notamment à propos des risques et des considérations essentielles dans les moyens d'adopter une nouvelle politique qui pourrait influencer les comportements des résidents dans le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Nous nous sommes inspirés des

commentaires réunis dans ces consultations pour éclairer les recommandations, ainsi que les plans de mise en œuvre et de maîtrise des risques.

Dans le cadre de cette consultation menée par la Ville, on a demandé aux répondants de sélectionner l'option qu'ils préféreraient pour une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Le programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets a été l'option privilégiée par 41 % du public et 30 % des répondants au sondage par panel (échantillon représentatif). Lorsqu'on leur a demandé ce qui expliquait cette préférence, les répondants ont fait savoir que la souplesse offerte par ce programme en permettant aux ménages de déposer sur le bord de la rue des sacs à ordures en sus de la limite (par rapport à une limite ferme, qui ne permet pas de déposer des sacs à ordures supplémentaires à ramasser) était essentielle. S'agissant de la limite fixée pour le nombre de sacs à ordures, 79 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage public et 80 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage par panel étaient favorables à l'idée de réduire la limite actuelle.

Dans le sondage public, on a aussi décrit dans leurs grandes lignes les incidences et les risques potentiels dont il faudrait tenir compte dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue et on a demandé aux résidents d'exprimer leur avis sur ces questions. Les résidents ont fait savoir que le déversement illicite des déchets et l'impact sur les ménages à revenus faibles constituaient les deux grands risques à gérer par la Ville. Le personnel de la Ville reconnaît qu'il faudrait consacrer d'importants efforts à la planification du programme afin de préparer les résidents et le personnel à ce changement de politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue, et les répondants ont pu, grâce à ce sondage, exprimer leur avis et cerner les obstacles et les difficultés qui pourraient surgir.

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa (la Ville) gère un système complexe et intégré de gestion des déchets solides, qui préserve la santé publique, qui favorise la durabilité environnementale et qui permet de ramasser les ordures, les matières recyclables et les déchets organiques dans 306 000 propriétés en bordure de rue et dans 2 150 immeubles à logements multiples approximativement. La Ville offre aussi des services de collecte des déchets dans 240 établissements municipaux, dans 1 950 parcs et lieux publics, dans environ 300 petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes de la Ville et dans 240 écoles dans la collecte des bacs verts dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles de la Ville.

Les programmes de gestion des déchets de la Ville sont financés selon un modèle de financement hybride approuvé par le Conseil municipal en 2005 ([ACS2005-CCS-CSE-0014](#)). Les coûts du programme de réacheminement des déchets sont financés dans toutes les catégories d'impôts à même les factures de taxes d'après l'évaluation foncière, et les coûts de la gestion des déchets, dont la collecte et l'élimination dans la décharge publique, sont financés par les immeubles résidentiels et à logements multiples, qui paient des droits fixes et uniformes (les « frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides »). La Ville génère aussi des recettes en faisant appel à différentes sources pour pouvoir compenser une partie des coûts de la gestion des déchets, dont les frais d'enfouissement dans la décharge du chemin Trail, la vente des matières recyclables et les redevances apportées par la production de l'électricité à partir des gaz de la décharge.

En 2007, la Ville a mis en œuvre une limite de six articles à jeter et à déposer toutes les deux semaines en bordure de rue ([ACS2006-PWS- UTL-0017](#)), et cette limite n'a pas changé depuis. L'annexe F du *Règlement sur la gestion des déchets solides* permet de considérer que les sacs à ordures, les conteneurs et les articles encombrants sont des articles à jeter, à la condition de respecter les paramètres de taille et de poids décrits dans ce règlement. La Ville se consacre essentiellement à informer les résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets et n'applique pas activement la limite fixée à l'heure actuelle pour le nombre de sacs.

Le Conseil municipal a approuvé en 2011 et mis en œuvre le 29 octobre 2012 les niveaux de service actuels dans la collecte des déchets des ménages en bordure de rue. Le changement le plus important a été apporté dans le cadre de l'examen des niveaux de service de 2011 : ce changement a consisté à prévoir toutes les deux semaines, plutôt que chaque semaine, la collecte des ordures. Voici les autres niveaux de service approuvés dans le cadre du rapport sur l'examen des niveaux de service dans la collecte des déchets solides ([ACS2011-ICS-ESD-0002](#)) :

- les niveaux de service pour uniformiser la collecte en bordure de rue dans tout le territoire de la Ville, dont la zone rurale, la zone de banlieue et la zone urbaine;
- la collecte hebdomadaire des bacs verts, dont les feuilles et les résidus de jardinage;
- la collecte, toutes les deux semaines, des bacs bleus et noirs, selon le principe de l'alternance;
- la collecte des ordures toutes les deux semaines;

- le Programme spécial de collecte des déchets toutes les deux semaines pour les couches et les produits d'incontinence, selon le principe de l'alternance avec la semaine de la collecte des ordures.

Une partie de l'Examen des niveaux de service pour le programme de collecte des déchets solides de 2011 a consisté à abaisser la limite fixée pour le nombre d'articles à jeter et à adopter une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, dont le Programme des sacs à ordures transparents et le Programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets. À l'époque, ces options n'ont pas été mises en œuvre en raison de la forte opposition du public et pour donner aux résidents le temps d'adapter leurs comportements à la lumière du nouveau Programme de bac vert et du lancement de la collecte des ordures toutes les deux semaines.

Le Programme spécial de collecte des déchets a été établi pour donner suite aux commentaires déposés dans le cadre du processus de consultation des intervenants dans l'Examen des niveaux de service de 2011 pour tenir compte des résidents qui doivent faire ramasser les couches et les produits d'incontinence dans les semaines au cours desquelles il n'y a pas de collecte programmée des ordures. Dans le cadre du programme actuel, les ménages participants peuvent déposer un sac de couches ou de produits d'incontinence pour le faire ramasser dans la semaine suivant la collecte des ordures.

Malgré les règles de l'art de l'industrie pour surveiller à intervalles réguliers et évaluer le rendement des programmes de gestion des déchets et pour faire des recommandations sur les politiques de réacheminement à l'heure où les résidents modifient leurs habitudes dans l'élimination des déchets pour promouvoir l'amélioration continue de la participation dans les programmes de réduction et de réacheminement des déchets, Ottawa n'a pas apporté depuis 2012 de changement à sa politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique sur le réacheminement des déchets permet de se concerter avec les lois provinciales et les initiatives municipales pour augmenter le taux de réacheminement des déchets de la Ville, de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la présence de déchets organiques dans la décharge publique et de transformer plus de déchets en produits nouveaux et en ressources nouvelles.

La décharge du chemin Trail – durée utile de la décharge

La Ville est propriétaire et exploitante de la décharge du chemin Trail, qui constitue pour elle une infrastructure importante. Cette décharge continue d'épuiser chaque jour

le volume disponible, et chaque décision adoptée dans la réduction et le réacheminement des déchets aura des répercussions sur la durée utile de cette infrastructure. Comme l'indiquait le rapport, déposé auprès du Conseil municipal en juillet 2021, sur la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), si des changements ne sont pas apportés dans les habitudes d'élimination des déchets, la décharge du chemin Trail pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2036 et 2038. Il se peut qu'on doive compter 15 ans, et des coûts, pour la Ville et les contribuables, estimés entre 300 millions et 450 millions de dollars, pour implanter et aménager une nouvelle décharge ou pour mettre en œuvre une autre technologie dans la gestion des déchets résiduels. Ces options dans l'élimination des déchets continueront d'obliger la collectivité à participer à des programmes de réacheminement des déchets afin de respecter les règlements d'application du gouvernement provincial et de réduire le volume de déchets inutiles traités dans les ordures.

Dans le précédent mandat du Conseil municipal, on a donné la priorité à l'étude des possibilités d'optimiser et de prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail afin de reporter le plus longtemps possible cet investissement substantiel. Pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail, il faut adopter une approche à plusieurs volets, dont des actions à court et à long termes complémentaires, qui étayent les objectifs approuvés par le Conseil municipal dans le Plan directeur. Les actions à plus court terme (soit les « projets constitutifs » du Plan directeur, qui font entre autres l'objet de ce rapport, soit la nouvelle Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue) auront une incidence cumulative sur la prolongation de la durée utile de la décharge, en réduisant le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et en augmentant le réacheminement, pour permettre à la Ville de respecter les exigences du gouvernement provincial, selon les modalités exposées dans ce rapport. L'étude et l'intégration de programmes permettant d'encourager les changements de comportement des résidents permettront aussi de multiplier les bienfaits récoltés à long terme, en réduisant l'empreinte que la Ville doit gérer dans la collecte des déchets au-delà de la durée utile de la décharge du chemin Trail.

Les taux de réacheminement et la participation aux programmes d'Ottawa

Le Conseil municipal a adopté, dans les 13 dernières années, plusieurs améliorations dans le cadre de ses programmes afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et d'accroître les taux de réacheminement des déchets et la participation aux programmes, en plus d'encourager des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

Les résidents d'Ottawa ont réagi à la mise en œuvre, en 2010, du Programme de bac vert, qui a permis d'accroître de 7 % le taux de réacheminement des déchets dans tout le territoire de la Ville et de 5 % encore trois ans plus tard dans la foulée de l'adoption du principe de la collecte des ordures toutes les deux semaines en 2012. Comme l'indique le rapport publié en mai 2021 à propos du Compte rendu sur le programme de matières organiques triées à la source ([ACS2021-PWE-SWS-0001](#)), le taux de réacheminement des déchets de tout le territoire de la Ville a progressé encore de 3 % après avoir apporté, en 2019, des améliorations au Programme de bac vert, ce qui a permis d'utiliser des doublures en plastique afin de réduire le facteur de « dédain », qui constituait, selon les résidents, l'un des principaux obstacles qui empêchaient de participer à ce programme — en plus de permettre de déposer les excréments de chiens dans le bac vert. Une stratégie complète de communication, de formation et de sensibilisation, qui s'est étendue sur toute une année, est aussi venue accompagner les changements apportés aux programmes. Dans ce rapport, la Ville a confirmé qu'on avait mesuré le rendement pendant la pandémie mondiale de COVID-19 et qu'il fallait mieux surveiller les programmes. Le taux de réacheminement des déchets de 2022 s'établissait à 46 % sur l'ensemble du territoire de la Ville (53 % pour les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue et 17 % pour les immeubles à logements multiples, d'après les tonnages ramassés).

Si les taux de réacheminement se sont généralement améliorés dans les 13 dernières années parce que les résidents d'Ottawa ont réagi à la mise en œuvre de différentes politiques, aux changements apportés aux programmes, aux campagnes de formation et de sensibilisation, le taux de réacheminement des déchets des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue est nettement inférieur au taux des municipalités comparables d'un océan à l'autre, comme en témoigne le tour d'horizon sectoriel mené dans le cadre de la phase 1 de l'élaboration du nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)).

L'Étude menée par la Ville pour la vérification des déchets pendant quatre saisons en 2018-2029 nous a appris que 58 % des déchets ramassés auprès des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue pouvaient être réacheminés dans le cadre des programmes de réacheminement des déchets. (13 % des déchets du courant de collecte des déchets étaient des matières recyclables, et 45 % étaient des matières déposées dans les bacs verts, selon le poids). En outre, les études de marché menées en [2018](#) et en [2020](#) ont permis de constater que les résidents ne profitaient pas tous de tout le potentiel des programmes de réacheminement. Les résidents ont fait savoir, pour expliquer essentiellement la raison pour laquelle ils ne faisaient pas appel aux

programmes, qu'ils « oubliaient ou qu'ils déposaient par mégarde les matières dans les poubelles ». Pour répondre à la question sur la raison pour laquelle les résidents ne se servaient pas du tout du bac vert, le quart des répondants ont fait savoir qu'ils « n'ont pas de bac vert », alors qu'un peu moins d'un cinquième des répondants (19 %) ont déclaré qu'il est « incommode de participer ».

Tableau 1 : Principales raisons pour lesquelles on ne fait pas appel aux programmes de recyclage (étude de marché de 2018)

Raison pour laquelle on ne fait pas davantage appel au bac de recyclage	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
J'ai oublié/J'ai déposé par mégarde des matières dans les poubelles.	26 % (bac vert); 28 % (bac noir).
Les autres membres de la famille ne recyclent pas assez.	18 % (bac vert); 10 % (bac noir).
Je ne sais pas vraiment ce qu'il faut déposer dans les bacs.	16 % (bac vert); 9 % (bac noir).
Je suis parfois trop paresseux ou paresseuse.	12 % (bac vert); 8 % (bac noir).

Tableau 2 : Principales raisons pour lesquelles on ne fait pas appel au bac vert (étude de marché de 2020)

Raisons pour lesquelles on ne fait pas appel du tout au bac vert	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
Je n'ai pas de bac vert.	25 %
Incommode	19 %
Je fais mon propre compostage.	15 %
Le bac vert attire les bestioles, la vermine ou d'autres animaux.	12 %

Raisons pour lesquelles on ne fait pas davantage appel au bac vert	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
J'oublie ou je dépose par mégarde des matières dans les poubelles.	24 %
C'est nauséabond, c'est le fouillis ou c'est immonde.	16 %
D'autres membres de la famille ne s'en servent guère ou ne s'en servent pas du tout.	15 %
Je ne sais pas trop ce qu'il faut déposer dans le bac vert.	14 %

Cette étude de marché permet de constater qu'il faut aider les résidents en réduisant les obstacles et en orientant les comportements afin d'encourager l'augmentation de la participation dans les programmes de recyclage et de bac vert. La Ville continue de donner aux résidents de l'information sur les programmes de gestion des déchets dans le calendrier annuel de collecte, dans les affiches informatives sur les véhicules de collecte des déchets, dans les campagnes de publicité ciblées qui font appel à différentes tactiques en ligne et dans la collectivité, ainsi que dans l'information donnée en présentiel dans les événements publics. Si les initiatives d'information et de sensibilisation sont essentielles pour veiller à ce que les résidents soient au courant des changements apportés aux programmes et sachent utiliser les programmes de recyclage et de bac vert, l'expérience de la Ville et l'éclairage apporté par l'industrie nous apprennent qu'à elle seule, l'information ne suffit pas pour motiver les changements de comportement et réduire les obstacles recensés dans l'étude de marché.

En 2022, on a mené une étude sur la collecte des déchets résidentiels dans tout le territoire de la Ville afin d'évaluer la participation aux programmes de collecte des déchets en bordure de rue et de recyclage. On a prélevé au total un échantillon constitué de 2 400 dépôts de déchets des ménages sur le bord de la rue sur une durée de quatre semaines. Cette étude a été structurée d'après les règles de l'art de la profession. On a choisi les rues pour constituer un échantillon représentatif de ménages de la zone urbaine, de la banlieue et de la zone rurale, ainsi que des revenus des ménages dans les quartiers, pour constituer un échantillon représentatif de la population d'Ottawa qui dépose des déchets sur le bord de la rue.

Cette étude a permis de constater que les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue jettent en moyenne 2,1 articles toutes les deux semaines et que le taux médian de dépôt des déchets en bordure de rue correspond à deux articles à jeter toutes les deux semaines. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la limite actuelle de six articles fixée par la Ville. Les résultats de cette étude nous apprennent aussi que certains ménages continuent de déposer, sur le bord de la rue, d'importantes quantités de déchets supérieures à la limite actuelle fixée pour le nombre de sacs. Le tableau 3 ci-après fait état des taux de participation aux programmes de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue d'après le nombre d'articles à jeter déposés sur le bord de la rue.

Tableau 3 : Participation aux programmes de réacheminement d'après l'étude sur la collecte des déchets résidentiels de 2022

Articles à jeter déposés en bordure de rue	Pourcentage des ménages	Bacs bleus déposés en bordure de rue	Bacs noirs déposés en bordure de rue	Bacs verts déposés en bordure de rue
Un ou moins	48 %	87 %	68 %	73 %
Deux	26 %	88 %	69 %	66 %
Trois	11 %	85 %	69 %	65 %
Quatre	6 %	86 %	67 %	63 %
Cinq	4 %	82 %	68 %	58 %
Six	2 %	78 %	66 %	48 %
Plus de six	4 %	47 %	45 %	36 %

Les niveaux de participation exposés dans le tableau ci-dessus laissent entendre que lorsque le nombre d'articles à jeter augmente, la participation aux programmes de réacheminement baisse.

Si l'étude sur la collecte des déchets résidentiels indique que 96 % des déchets déposés sur le bord de la rue respectent la limite actuelle de six articles, la limite actuelle des articles à jeter n'encourage pas les résidents à maximiser leur participation dans les programmes de recyclage et de collecte des matières organiques, puisque plus de la moitié de ce qui fait partie du courant de la collecte des

déchets en bordure de rue est constituée de matières recyclables et d'articles déposés dans les bacs verts. Ces données, ainsi que le taux de réacheminement des déchets de la Ville et l'information apportée par l'étude de marché, laissent entendre qu'on a toujours amplement l'occasion d'augmenter la participation aux programmes de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue parmi tous les résidents, qu'ils fassent déjà appel ou non aux programmes de réacheminement.

Les facteurs d'accroissement du réacheminement et de la réduction des déchets

Au Canada, les trois ordres de gouvernement jouent tous un rôle dans la gestion des déchets. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent des politiques et des programmes sur la réduction et le réacheminement des déchets, adoptent des règlements et des normes, délivrent des approbations et surveillent les installations et les opérations de gestion des déchets. Les administrations municipales sont généralement responsables de la gestion de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets des ménages conformément aux politiques et aux règlements établis par les ordres supérieurs de gouvernement.

Le gouvernement fédéral comme le gouvernement provincial apportent, dans la gestion des déchets, des changements qui ont des incidences sur les moyens grâce auxquels la Ville gère les déchets résidentiels. Au palier fédéral comme au palier provincial, la question des déchets et des dérèglements climatiques, les plastiques à usage unique et le concept de l'économie circulaire (ce qui oblige l'industrie à intégrer le contenu recyclé dans ses produits et à promouvoir un système en boucle fermée pour ses conditionnements et ses produits et ce qui permet de fabriquer des produits plus durables, faciles à réparer et que l'on peut recycler ou convertir à la fin de leur durée utile) amènent à apporter, aux politiques et aux règlements, des changements dans le domaine de la gestion des déchets. Il faudra aussi apporter des améliorations dans la réduction des déchets à enfouir et dans l'amélioration du réacheminement pour respecter à terme les directives du gouvernement provincial.

Le gouvernement provincial a adopté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, dans laquelle il fait savoir qu'il souhaite adopter un système de réduction des déchets et de récupération des ressources en Ontario. Cette loi permet au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de publier des déclarations de principes pour promouvoir les intérêts du gouvernement provincial.

La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques

En 2018, le gouvernement provincial a publié la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de l'article 11 de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et a donné pour consigne aux ministères, aux municipalités, aux établissements industriels, commerciaux et institutionnels et au secteur de la gestion des déchets de la province d'accroître la réduction des déchets et la récupération des ressources en déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration prévoit une cible, à atteindre d'ici 2023, dans la réduction et la récupération de 70 % des déchets alimentaires et organiques des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue. Le gouvernement provincial a aussi annoncé qu'il priorisait l'élimination progressive des déchets alimentaires et organiques enfouis dans les décharges publiques d'ici 2030, en obligeant toutes les municipalités de l'Ontario à se consacrer à la réalisation de ces cibles. Le gouvernement provincial n'a pas publié d'autres comptes rendus sur l'interdiction proposée dans l'enfouissement des matières organiques dans les décharges publiques.

Le taux de récupération des matières organiques d'Ottawa n'atteint pas la cible à l'heure actuelle, puisque le taux de captation des matières organiques est de l'ordre de 60 %, essentiellement grâce à la forte participation au Programme de collecte des feuilles et des résidus de jardinage déposés sur le bord de la rue. Seulement 44 % des déchets alimentaires et des autres déchets organiques sont réacheminés (d'après l'Étude de la vérification des déchets pendant quatre saisons de 2018-2019). En outre, 45 % des matières ramassées dans les ordures et enfouies dans la décharge sont des déchets organiques. Augmenter le réacheminement des déchets alimentaires dans le cadre du Programme de bac vert offre la meilleure occasion de permettre d'atteindre la cible de 70 %.

La transition, en Ontario, des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)

Le 3 juin 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a publié la version définitive du règlement sur la Boîte bleue ([Règlement de l'Ontario 391/21](#)) pour la gestion de l'actuel Programme des boîtes bleues de l'Ontario (qui comprend le Programme des bacs bleus et des bacs noirs de la Ville), ce qui aura pour effet de confier aux fabricants de produits et de conditionnement, plutôt qu'aux municipalités, la responsabilité de ces programmes. Dans le cadre du programme provincial de la RIP pour les bacs bleus, la Ville ne sera plus responsable de la collecte

ni du traitement des matières recyclables et ne produirait donc plus de recettes dans la vente de ces matières transformées à partir du 1^{er} juillet 2023.

Dans la foulée de la période de transition, les producteurs mettront en œuvre le principe normalisé dans toute la province pour la collecte commune à partir du 1^{er} janvier 2026 et devront respecter les cibles gestionnelles définies dans le *Règlement sur la boîte bleue*. Il s'agira d'une considération importante pour la Ville, qui devra aider les producteurs à respecter les cibles obligatoires du gouvernement provincial et à éviter de livrer dans la décharge du chemin Trail les matières recyclables et les déchets organiques.

Dans la foulée de la période de transition, les producteurs mettront en œuvre le principe normalisé dans toute la province pour la collecte commune à partir du 1^{er} janvier 2026 et devront respecter les cibles gestionnelles définies dans le *Règlement sur la boîte bleue*. Il s'agira d'une considération importante pour la Ville, qui devra aider les producteurs à respecter les cibles obligatoires du gouvernement provincial et à éviter de livrer dans la décharge du chemin Trail les matières recyclables et les déchets organiques. D'autres détails sur la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) seront reproduits dans la mise à jour du Rapport sur la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial (ACS2023-PWD-SWS-0002), qui sera déposé le 5 juin 2023 auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique et le 14 juin 2023 auprès du Conseil municipal.

L'Étude de la vérification des déchets pendant quatre saisons 2018-2019 a permis de constater que les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue jetaient 25 % des matières recyclables des bacs bleus et 21 % des matières recyclables des bacs noirs. D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités qui obligent à respecter des limites pour le nombre d'articles à jeter, le personnel prévoit que la nouvelle politique sur le réacheminement des déchets et les limites fixées pour le nombre d'articles à jeter amèneront les résidents à bien trier et réacheminer leurs matières recyclables en les déposant dans les bacs à recyclages voulus.

La concertation avec les projets de la Ville

L'amélioration des taux de réacheminement et de participation aux programmes permet d'atteindre les objectifs et les cibles exposés dans plusieurs projets et initiatives approuvés par le Conseil municipal.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides

La Ville est en train de mettre au point son nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (le Plan directeur), qui définira dans l'ensemble la structure-cadre, l'orientation et les objectifs de la gestion, du réacheminement et de la réduction des déchets solides sur les 30 prochaines années. Le Plan directeur comprend une série d'actions et de projets constitutifs qui auront un impact cumulatif sur le prolongement de la durée utile de la décharge grâce à une approche à plusieurs volets. En 2021, le Conseil municipal a approuvé le rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), ainsi que la vision d'« Une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à une intervention progressive, collective et innovante ». Les objectifs approuvés consistent entre autres à étendre la durée utile de la décharge en réduisant le volume de déchets qui y est enfoui et en maximisant la réutilisation et le recyclage des déchets produits par les résidents. La phase 2 du Plan directeur dresse aussi une longue liste générale de 72 options pour la gestion et le réacheminement des déchets sur le territoire de la Ville dans les 30 prochaines années, notamment en se penchant sur les mécanismes de la politique sur le réacheminement des déchets qui consistent entre autres à réduire les déchets déposés sur le bord de la rue et à mettre en application les limites fixées pour les articles à jeter, en plus de prévoir des options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, par exemple le Programme de péage des frais de dépôt des déchets ou le Programme des sacs à ordures transparents. Le Plan directeur vise aussi à réduire le volume de déchets généré et à en maximiser la réutilisation, le recyclage et la récupération.

Lorsque le Conseil municipal a approuvé, en 2019, le rapport de la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), on a défini les projets constitutifs de cette feuille de route pour les mener de front avec l'élaboration du Plan directeur afin d'étoffer ce plan et de s'assurer de continuer, à court terme, de progresser dans les grands dossiers de gestion des déchets solides, notamment en recommandant d'adopter une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Puisqu'il s'agit d'un élément constitutif du Plan directeur, ce projet consiste à promouvoir l'étude de mécanismes définis dans le Plan directeur pour la politique sur le réacheminement des déchets afin de réduire les déchets enfouis dans la décharge et d'augmenter la participation dans les programmes de réacheminement des déchets pour le Programme de collecte en bordure de rue de la Ville. Le Conseil municipal, les résidents et les parties prenantes d'Ottawa ont donné la priorité à l'accroissement du réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge à court terme (sur un horizon de cinq ans). Comme l'indique le

rapport sur la phase 2, la décharge du chemin Trail est une infrastructure importante pour la Ville et pour ses résidents. Aménager une nouvelle décharge ou faire appel à d'autres technologies comme l'incinération de masse pourrait coûter plus de 300 millions de dollars et s'étendre sur 15 ans pour que cette décharge devienne parfaitement opérationnelle. Le volume disponible dans la décharge du chemin Trail s'épuise chaque jour, et chaque décision adoptée dans la réduction et le réacheminement des déchets aura des incidences sur la durée utile de l'infrastructure, qu'il s'agisse d'en prolonger ou d'en réduire encore la durée utile.

On peut compter plus de deux ou trois ans, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre, pour adopter la nouvelle modification à apporter aux politiques. C'est pourquoi nous avons jugé essentiel de promouvoir ce projet de concert avec l'élaboration du Plan directeur pour pouvoir respecter les directives des politiques provinciales, de travailler à la réalisation des cibles provinciales et municipales dans la lutte contre les dérèglements climatiques, d'intégrer les cahiers des charges dans le prochain contrat de collecte et de promouvoir les changements graduels de comportement afin de préparer les résidents aux autres recommandations qui seront étudiées dans la version définitive du Plan directeur, que nous sommes en train d'élaborer au moment d'écrire ces lignes. La version provisoire du Plan directeur sera soumise à l'étude du Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

La Stratégie de la gestion des déchets résiduels

En sachant que la décharge atteindra le maximum de sa capacité plus tôt qu'attendu, on a constaté que l'élaboration d'une stratégie de la gestion des déchets résiduels était un projet constitutif du Plan directeur. Le Conseil municipal a approuvé cette stratégie en octobre 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)) afin d'optimiser le reliquat du volume disponible et de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge à court et à moyen termes, pendant qu'on se pencherait sur des actions à plus long terme dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

La Stratégie de la gestion des déchets résiduels décrit dans ses grandes lignes la structure-cadre à adopter pour se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes, qui sont tous déjà finis dans les besoins à long terme dans la gestion des déchets dont fait état le Plan directeur, afin de réduire ou de réacheminer le volume de déchets livrés dans la décharge publique pour être éliminés. L'objectif de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels consiste à recenser à court terme les possibilités de réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge du chemin Trail et de continuer

d'apporter des améliorations opérationnelles sur le site afin de préserver, dans toute la mesure du possible, le reliquat de la capacité de la décharge. Chaque possibilité indiquée dans cette stratégie sera quantifiée d'après son impact, notamment en tenant compte du potentiel attendu dans la préservation de la capacité, des répercussions environnementales et des incidences financières de la mise en œuvre.

Le Plan directeur sur les changements climatiques

Le 29 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé des cibles ambitieuses afin de réduire de 100 % d'ici 2040 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville et de 100 % d'ici 2050 les émissions de tout le territoire de la Ville dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques ([ACS2020-PIE-EDP-0053](#)). Le Plan directeur sur les changements climatiques est le cadre des moyens grâce auxquels Ottawa entend maîtriser les changements climatiques et s'y adapter dans les 30 prochaines années. Le Conseil a approuvé, en octobre 2020, la Stratégie de l'Évolution énergétique, qui constitue la stratégie de transition énergétique de la collectivité d'Ottawa ([ACS2020-PIE-EDP-0036](#)); cette stratégie définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels on peut atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. La stratégie projetée pour réacheminer les matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge et pour se servir de ces matières pour en faire du gaz naturel renouvelable est l'une des cinq actions qui permettront le mieux d'atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. L'Évolution énergétique fait aussi état de la « Stratégie de récupération des matières organiques », qui est l'un des 20 projets dont l'objectif est d'accélérer l'intervention et les investissements d'ici 2025; le Plan directeur de la gestion des déchets solides est un élément essentiel de cette stratégie. L'Évolution énergétique prévoit de réacheminer 98 % des déchets alimentaires et organiques d'ici 2024 et 100 % des produits en papier d'ici 2042, au lieu de les enfouir dans la décharge, afin de permettre au Conseil d'atteindre ses cibles. (Il convient de noter que la cible fixée pour réacheminer 98 % des déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge d'ici 2024 a été calculée d'après l'ancienne proposition du gouvernement provincial, qui voulait interdire l'enfouissement des matières organiques dès 2022. Puisque cette interdiction n'a pas encore été appliquée à ce jour, il faudra trouver ailleurs, à court terme, les moyens de réduire les émissions de GES afin de rester en voie d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES.) La mise en œuvre d'une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue permet d'augmenter le réacheminement de ces matières, ce qui cadre avec les cibles approuvées par le Conseil municipal.

Le nouveau Plan officiel

Le Conseil municipal a approuvé, en octobre 2021, le nouveau Plan officiel de la Ville ([ACS2021-PIE-EDP-0036](#)), qui vise à faire d'Ottawa la ville de taille moyenne où il fait le mieux vivre en Amérique du Nord dans le prochain siècle. L'environnement, le climat et la résilience pour la santé ont été intégrés dans la structure-cadre des politiques du Plan officiel et constituent des enjeux transversaux. On a fait savoir qu'il fallait absolument, pour protéger la santé et assurer la pérennité de la collectivité, réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge et travailler à la vision d'une ville sans déchets selon le Plan directeur.

En sachant que les cibles provinciales et municipales établies obligent à augmenter le réacheminement des déchets et que 58 % du courant des déchets déposés en bordure de rue pourraient être réacheminés grâce aux programmes de recyclage et de bac vert, nous recommandons au Conseil, dans ce rapport, d'envisager de modifier sa politique actuelle sur le réacheminement des déchets afin d'augmenter la participation dans les programmes de recyclage et de bac vert, de réduire les déchets enfouis dans la décharge et d'encourager une mutation des valeurs communautaires pour les résidents d'Ottawa afin qu'ils concourent collectivement à la réalisation des objectifs du Plan directeur de la Ville.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport consiste à recommander les changements à apporter à la politique d'Ottawa sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et à la limite fixée pour le nombre de sacs. Si cette recommandation est approuvée, le personnel soumettra au Conseil, au plus tard au premier trimestre de 2024, un plan de mise en œuvre détaillé, dont une vue d'ensemble du plan de préparation opérationnelle ainsi qu'une vaste stratégie de communication et de sensibilisation sur tout le territoire de la Ville avant de déployer le programme, au deuxième trimestre de 2024.

Dans ce rapport, nous recommandons d'adopter un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pour les résidents qui déposent les ordures en bordure de rue, de modifier le nombre d'articles à jeter déposés toutes les deux semaines pour fixer à 55 articles à jeter le droit annuel, en obligeant à apposer une étiquette sur tous les articles pour les faire ramasser. La provision annuelle d'étiquettes serait distribuée chaque année parmi les résidents et serait financée à même les frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides, et les résidents pourraient acheter des étiquettes supplémentaires un peu partout sur le territoire de la Ville selon le principe de

la récupération des coûts. Conformément au programme actuel de collecte des déchets, il n'y aurait pas de limite quant au volume de déchets que les résidents pourraient déposer dans le cadre des programmes des bacs bleus et noirs et du Programme de bac vert, ce qui les encouragerait à participer à ces programmes et à adopter des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

En outre, nous recommandons dans ce rapport d'étendre le Programme spécial de collecte des déchets pour permettre de traiter les déchets médicaux non dangereux, qui n'entreraient pas dans le calcul de la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

Les modèles de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt sont en place dans 132 municipalités partout en Ontario; 39 autres municipalités ont institué une limite ferme pour le nombre d'articles à jeter. Ces mécanismes de la politique ont fait leurs preuves et permettent d'encourager des habitudes plus durables dans la gestion des déchets, en réduisant les déchets inutilement enfouis dans les décharges, en augmentant le réacheminement des déchets des ménages qui les déposent sur le bord de la rue et en maximisant la participation aux programmes de recyclage des matières déposées en bordure de rue et au Programme de bac vert.

Recommandation 1A : Approuver le principe du programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pour les immeubles résidentiels qui déposent des déchets sur le bord de la rue.

Dans l'élaboration des recommandations finales exposées dans ce rapport, nous nous sommes inspirés d'une analyse des options définies pour les politiques de la liste abrégée dans le cadre du Plan directeur (péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, limite ferme pour le nombre d'articles à jeter, sacs transparents pour les déchets et interdictions de jeter les matières recyclables et les déchets organiques), d'un travail de modélisation exhaustif, d'un tour d'horizon des municipalités, d'une étude sur la collecte des déchets déposés sur le bord de la rue et des commentaires exprimés pendant la consultation publique et la consultation interne. C'est pourquoi nous recommandons de mettre en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, appelé plus familièrement le programme d'« étiquetage des sacs ». Pour de plus amples renseignements sur les options des politiques analysées et étudiées de concert avec un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, le lecteur est invité à consulter la pièce 1.

Ce programme permettrait aux ménages de déposer chaque année sur le bord de la rue 55 articles à jeter, à partir du deuxième trimestre de 2024. La provision annuelle de

55 étiquettes de sac serait envoyée par la poste aux ménages sans supplément de frais pour les résidents et serait comprise dans les frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides. Il faudrait apposer une étiquette sur tous les articles à jeter déposés sur le bord de la rue (dont les articles encombrants) pour les faire ramasser par le personnel préposé à la collecte. On pourrait acheter au prix de 3 \$ l'une des étiquettes supplémentaires, dans l'éventualité où les ménages épuisent leur provision annuelle d'étiquettes avant la fin de l'année. Le coût des étiquettes supplémentaires correspond au coût de l'élimination d'un article à jeter et cadre avec celui des municipalités comparables en Ontario, qui ont aussi adopté un modèle de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt pour le ramassage des ordures sur le bord des rues. Si le Conseil municipal approuve les changements que nous recommandons d'apporter aux politiques, le personnel tâcherait, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre, de prendre des mesures pour qu'on puisse acheter ces étiquettes supplémentaires dans les commerces de détail et les centres communautaires de la localité ou en ligne sur le site Web de la Ville.

Les étiquettes de sac à ordures sont généralement des vignettes qui baguent l'encolure des sacs à ordures, comme l'indique la figure 1. On peut toujours déposer les ordures dans un contenant à déchets, à la condition que ce contenant ne dépasse pas les limites de taille fixées dans le *Règlement sur la gestion des déchets solides* et que le sac du dessus dans le conteneur à déchets soit muni d'une étiquette. De même, il faudrait apposer une étiquette sur le dessus des articles encombrants déposés sur le bord de la rue.

Figure 1 : Étiquettes apposées sur différents sacs à ordures ou sur différents articles à jeter



Les avantages d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets favorise l'équité parmi les utilisateurs en traitant les déchets dans le cadre d'un système de gestion des

services publics, comme on le fait pour l'aqueduc, l'hydroélectricité et le gaz, ce qui permet aux résidents de contrôler ce qu'ils paient en réduisant ce qu'ils consomment ou produisent et en faisant fructifier tout le potentiel des programmes de recyclage et du Programme de bac vert de la Ville. Les études menées dans l'industrie laissent entendre que le paiement anticipé des services ne crée guère de lien pour les résidents entre payer pour les services de gestion des déchets d'une part et, d'autre part, la quantité et la composition des déchets qu'ils jettent.

Ce programme vise à encourager les ménages à utiliser au maximum des programmes de recyclage, de bac vert et les autres programmes de réacheminement de la Ville et de la collectivité afin de réduire les déchets réacheminables qui sont enfouis dans la décharge, tout en offrant une marge de manœuvre pour la variabilité des déchets générés de semaine en semaine et pour les cas dans lesquels les résidents doivent déposer sur le bord de la rue plus de déchets que leur provision annuelle.

L'estimation des répercussions sur le système

Le personnel a fait appel à l'aide de Dillon Consulting, cabinet-conseil spécialisé dans la science et la gestion de l'environnement, pour construire un modèle permettant d'estimer les répercussions de chacune des options relatives aux politiques sur le réseau de la gestion des déchets d'Ottawa. Ce cabinet a mis au point ce modèle en analysant les données disponibles auprès des autres municipalités qui ont mis en œuvre chacune des options potentielles et en superposant les données de la Ville d'Ottawa pour savoir si des options permettent d'assurer la transition, dans la gestion des déchets, entre le courant de la collecte des ordures et les courants du recyclage et de la collecte des déchets organiques.

D'après l'expérience de ces municipalités et l'analyse du courant de la collecte des déchets de la Ville d'Ottawa, Dillon Consulting a déterminé l'impact estimatif que pourrait avoir un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets sur le courant de la collecte des déchets en bordure de rue, à savoir :

- réduction du tonnage de déchets : à concurrence de 19 % par habitant (pour la première année) et de 28 % par habitant (pour la cinquième année) par rapport à l'année de référence;
- augmentation du taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue à hauteur de 6 %;

- captation de matières dans les bacs noirs dans une proportion comprise approximativement entre 1 002 et 5 825 tonnes supplémentaires de matières;
- captation, dans le cadre du Programme des boîtes bleues, de verre, de métal et de plastiques dans une proportion comprise entre 756 et 4 395 tonnes supplémentaires approximativement;
- augmentation de l'ordre de 2 374 à 7 651 tonnes de déchets organiques ramassés dans le cadre du Programme de bac vert de la Ville et dans la collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage.

Les estimations du modèle laissent entendre que la réduction du tonnage des déchets pourrait avoir une incidence positive sur la durée utile de la décharge publique. La mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pourrait étendre la durée utile de la décharge à hauteur de deux années environ. De concert avec les autres actions envisagées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides et de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels, cette politique devrait avoir un impact cumulatif plus considérable sur le prolongement de la durée utile de la décharge du chemin Trail. La réduction continue à plus long terme du tonnage des déchets et l'augmentation de la participation aux programmes de recyclage et de bacs verts feront aussi rejaillir des bienfaits durables sur la durée utile de la décharge existante du chemin Trail et seront importantes lorsqu'il faudra se pencher sur les options et les technologies projetées pour gérer les déchets résiduels dans le cadre de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels et de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Si le Conseil municipal décide de ne pas mettre en œuvre une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, nous n'atteindrons pas les objectifs de tonnage prévus pour la réduction des déchets par habitant ni les objectifs d'accroissement du réacheminement, et la capacité d'enfouissement continuera de s'épuiser au rythme actuel puisque la structure du programme de collecte des déchets en bordure de rue n'encourage pas les résidents à changer de comportement. Si elle met en œuvre une politique pour permettre de réduire les déchets enfouis dans la décharge du chemin Trail, la Ville pourra retarder l'épuisement de la capacité de cette décharge en réduisant le tonnage et en augmentant le réacheminement des déchets. Si nous continuons d'enfouir les déchets au rythme auquel nous le faisons en 2022, les estimations globales laissent entendre que la capacité d'enfouissement que nous pourrions décaler en mettant en œuvre cette politique a une valeur comprise entre 1,1 million de dollars et 3 millions de dollars. Il est important de noter que de nombreux

facteurs peuvent avoir une incidence sur le succès de la modification des politiques. La croissance de la population, les changements dans la composition des déchets et dans le conditionnement des produits, l'économie, l'évolution démographique, la sévérité des épisodes climatiques, la modification des comportements des résidents et l'approche adoptée par la Ville dans l'information et dans l'application des politiques sur le dépôt des déchets en bordure de rue peuvent tous avoir des répercussions sur les taux de génération et d'élimination des déchets des ménages, ce qui permet difficilement de spéculer avec exactitude sur le résultat exact d'une nouvelle option dans les politiques à adopter. Toutefois, toutes les municipalités qui ont mis en œuvre ce type de changement dans les politiques ont effectivement constaté une augmentation dans le réacheminement et une réduction du tonnage enfoui dans les décharges publiques.

La raison d'être de la limite recommandée pour la gestion des déchets

D'après les résultats de l'Étude sur la collecte des déchets résidentiels de 2022, exposés dans la section Contexte de ce rapport, la limite actuelle de six articles n'a pas été atteinte dans 96 % des dépôts de déchets sur le bord de la rue. Ainsi, la politique actuelle sur les six articles, qui n'est généralement pas appliquée, n'encourage pas la participation nouvelle ou ne permet pas d'accroître la participation dans les programmes de réacheminement des déchets afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et d'accroître les taux de captation des matières réacheminables. Les règles de l'art de l'industrie laissent entendre qu'il faut fixer les limites dans le nombre d'articles à jeter à un seuil égal ou inférieur à la moyenne des articles que les ménages déposent sur le bord de la rue, afin d'encourager la participation aux programmes de réacheminement. La recommandation de 55 étiquettes pour les sacs à ordures correspond annuellement à cette règle de l'art.

L'éclairage apporté par les municipalités qui ont réussi à mettre en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets laisse entendre que l'abaissement de la limite fixée pour la gestion des déchets, de concert avec la politique, a amené les résidents à repenser leurs habitudes dans l'élimination des déchets et à adopter un comportement plus durable dans la gestion des déchets, sans égard à leur niveau actuel de participation aux programmes de recyclage et de bacs verts. Si, dans presque les trois quarts des cas dans lesquels les déchets sont déposés sur le bord de la rue, on dépose deux articles à jeter ou moins pour les faire ramasser, une provision annuelle d'étiquettes à distribuer parmi les ménages permet de quantifier le niveau de service compris dans les frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides et encourage tous les ménages non seulement à maximiser leur participation aux programmes de recyclage et de bacs verts, mais aussi à tâcher de

faire appel à des options de réutilisation des déchets avant de les éliminer, par exemple les dons aux organismes de bienfaisance et les groupes locaux qui ont des articles à donner.

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt et une provision annuelle d'étiquettes pour les sacs à ordures favorisent :

- L'équité des services : les frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides permettraient à chaque ménage d'éliminer chaque année, sans supplément de coûts, le même nombre d'articles à jeter.
- La souplesse pour les ménages : les données de l'Étude sur la collecte des déchets résidentiels laissent entendre que les volumes de déchets des ménages fluctuent de semaine en semaine : on dépose en moyenne toutes les deux semaines 2,1 articles à jeter. Une provision annuelle d'étiquettes permettrait aux ménages de se servir de ces étiquettes en cas de besoin sur l'ensemble de l'année; les ménages auraient l'option d'acheter au besoin des étiquettes supplémentaires.
- L'application des règlements au point de collecte : l'expérience vécue à Ottawa et dans d'autres municipalités laisse entendre qu'il est essentiel de compter sur la participation voulue au programme pour produire les meilleurs résultats qui soient. En obligeant à apposer des étiquettes sur tous les sacs à ordures, on faciliterait la mise en application des règlements, puisque les préposés à la collecte ne ramasseraient que les articles qui portent une étiquette.

Recommandation 1B : Étendre aux déchets médicaux non dangereux le Programme spécial de collecte des déchets de la Ville.

Comme nous le mentionnons dans la section Contexte de ce rapport, la Ville exploite à l'heure actuelle le Programme spécial de collecte des déchets, qui offre aux résidents admissibles la possibilité de déposer sur le bord de la rue les couches et les produits d'incontinence à ramasser dans la semaine au cours de laquelle il n'y a pas de collecte de déchets. Ce programme a été adopté pour donner suite aux inquiétudes exprimées par les résidents dans le cadre de la transition, en 2011, avec la collecte des ordures toutes les deux semaines. Les résidents s'inquiétaient de la possibilité d'une augmentation des odeurs nauséabondes produites par les couches qui attendent d'être ramassées toutes les deux semaines.

On a procédé à un examen du programme pour se pencher sur la possibilité de continuer de l'offrir et d'adopter le modèle le mieux adapté à la nouvelle politique sur la collecte des déchets en bordure de rue. D'après l'éclairage apporté par un tour d'horizon des municipalités et pour répondre aux inquiétudes des résidents à propos de l'impact de la limite réduite du nombre d'articles à jeter sur les déchets médicaux inévitables, il est recommandé d'étendre le programme actuel aux déchets médicaux non dangereux. Constituent des exemples de déchets médicaux non dangereux et inévitables dans les soins de santé prodigués à la maison, les plâtres, les cathéters, les poches pour colostomie (vides et rincées), les compresses jetables, les gants, les masques, les blouses de protection et les tabliers, les déchets de dialyse (tubulures, filtres et serviettes et draps jetables), les sondes gastriques et nasales (vides et rincées), les sacs et tubulures pour perfusion intraveineuse (vides et rincés), ainsi que les pansements souillés. Les résidents continueront de s'inscrire chaque année à ce programme, et les déchets seront ramassés dans la semaine au cours de laquelle il n'y a pas de collecte des ordures. Les déchets ramassés dans le cadre de ce programme n'entreraient pas dans le calcul de la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

La participation des intervenants et des résidents

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, le personnel a fait appel au Groupe des promoteurs conseillers municipaux (GPCM) pour les déchets solides; ce groupe a été constitué en [2019](#) pour veiller à adopter une approche collaborative dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets et de ses projets constitutifs. Le GPCM a fait des commentaires critiques sur le plan du projet et sur ses éléments constitutifs d'après les avis exprimés chaque jour par les commettants sur les services des déchets solides. Leur participation a permis de s'assurer que le personnel de la Ville était au courant des réflexions et des inquiétudes actuelles à mesure que les travaux avançaient dans l'élaboration des recommandations.

De même, nous avons informé et consulté le Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides dans les différentes étapes du projet afin de recueillir l'avis et les points de vue des intervenants essentiels qui s'intéressent à la gestion des déchets solides ou qui sont compétents en la matière, de même que pour veiller à tenir compte des commentaires des résidents et des intervenants dans toute la mesure du possible.

Pendant une durée de six semaines au troisième trimestre de 2021, la Ville a organisé de vastes séances de consultation publique afin de réunir les

commentaires des résidents sur les différentes politiques explorées dans le cadre de ce projet pour la collecte des déchets en bordure de rue. L'approche adoptée dans la consultation publique a consisté à mener un sondage public en ligne complet, un sondage par panel représentatif, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants pour discuter des options, des réunions virtuelles de groupes de discussion avec les organisations méritant l'équité, en plus de prévoir des trousseaux de dialogue grâce auxquelles les groupes pouvaient s'exprimer sur les options dans leur communauté.

Il a été essentiel de mener une série de consultations publiques rigoureuses et fouillées pour mieux connaître l'opinion publique, notamment à propos des risques et des considérations essentielles dans les moyens d'adopter une nouvelle politique qui pourrait influencer les comportements des résidents dans le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Nous nous sommes inspirés des commentaires réunis dans ces consultations pour éclairer les recommandations, ainsi que les plans de mise en œuvre et de maîtrise des risques.

Les faits saillants de la participation

La série de consultations a permis de réunir les commentaires des résidents et des intervenants sur les options qu'ils privilégient dans la collecte des déchets en bordure de rue, de même que sur les facteurs qui déterminent leur décision, sur les obstacles perçus dans chaque option pour aider le personnel à mettre au point des stratégies d'atténuation, de même que sur les différentes approches que l'on pourrait adopter dans l'information et l'application des règlements pour épauler les résidents dans le cadre des changements que l'on recommande d'apporter aux politiques sur la collecte des déchets en bordure de rue.

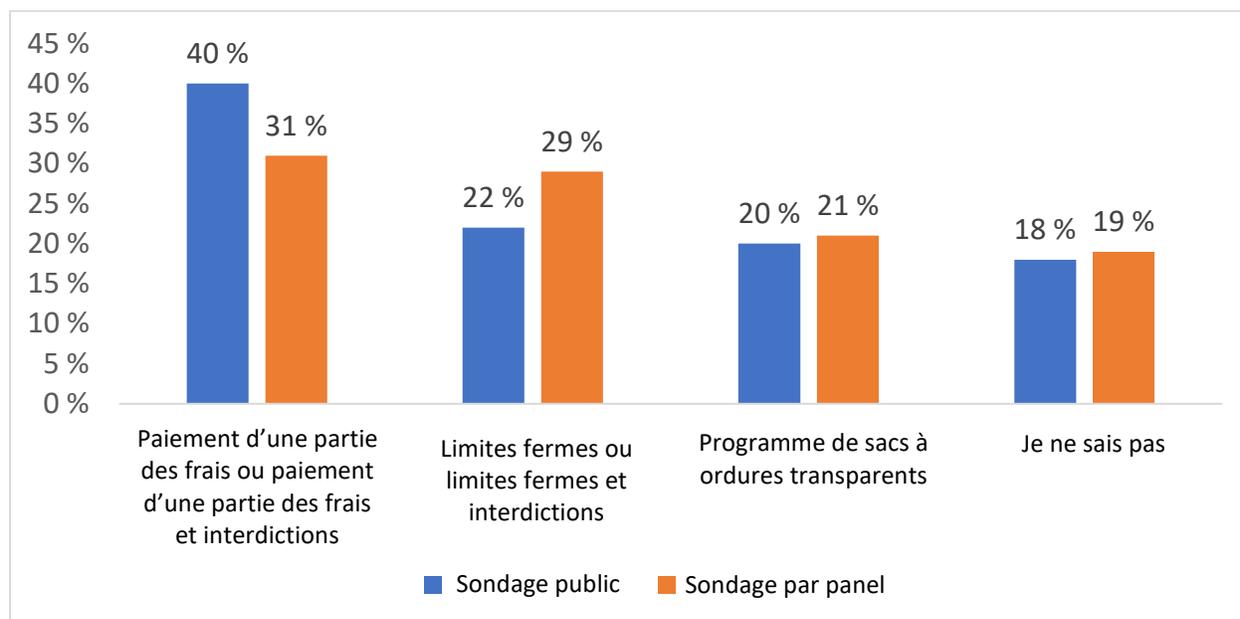
Le sondage public, qui s'adressait à tous les résidents, a donné lieu à 20 029 réponses. Les commentaires font état de l'importance que consacrent de nombreux résidents à la collecte des déchets en bordure de rue comme service municipal essentiel. Selon la limitation principale des sondages publics ouverts, les résultats ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble de la population. Pour pallier cette limite, nous avons mené un sondage par panel libre pendant cette durée en posant les mêmes questions aux 1 000 résidents sélectionnés d'après le secteur de la Ville dans lequel ils habitent, leur âge et leur genre afin de veiller à ce que l'échantillon soit représentatif. La marge d'erreur pour cette recherche était de $\pm 3\%$. Ce sondage par panel a été réalisé afin de comparer les résultats du sondage public avec un échantillon représentatif d'habitants d'Ottawa.

Outre les sondages publics et par panel, 88 participants ont assisté à l'une des quatre séances de dialogue en ligne sur le projet et 25 participants ont assisté à l'une des cinq séances de groupes de discussion organisées avec la Ville pour l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, pour les Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, pour Junior Achievement et Jeunesse Ottawa, pour le Conseil canadien des aveugles (CCA) et pour ABLE2, afin de mieux connaître les inquiétudes et les considérations des groupes méritant l'équité.

Les faits saillants des sondages

Nous avons demandé aux répondants de sélectionner l'option qu'ils préfèrent pour une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Les répondants au sondage public ont fait savoir qu'ils préféraient un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, comme l'indique la figure 2. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils étaient favorables à ce programme, les répondants ont fait savoir que la souplesse offerte par ce programme en permettant aux ménages de déposer sur le bord de la rue des sacs à ordures en sus de la limite était un facteur favorable (par rapport à une limite ferme, qui ne permet pas de déposer des sacs à ordures supplémentaires à ramasser). Les répondants qui ont fait savoir qu'ils ne connaissaient pas la réponse à cette question ont essentiellement justifié leur réponse en affirmant qu'ils étaient favorables à un ensemble d'options ou qu'ils n'étaient pas favorables aux options proposées.

Figure 2 : Option privilégiée dans le réacheminement des déchets en bordure de rue d'après la consultation publique



S'agissant de la limite fixée pour le nombre de sacs à ordures, la plupart des répondants (79 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage public et 80 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage par panel) étaient favorables à l'idée de réduire la limite fixée à l'heure actuelle, de même qu'à la recommandation de se concerter avec les règles de l'art de l'industrie pour fixer la limite du nombre d'articles à un chiffre égal ou inférieur à la moyenne des sacs déposés sur le bord de la rue pour favoriser les changements de comportement et pour accroître la participation aux programmes des bacs verts et des matières recyclables.

Lorsqu'on a demandé aux participants si les résidents qui déposent des articles excédentaires à jeter sur le bord de la rue allaient devoir payer des frais, 65 % des répondants au sondage public et 68 % des répondants au sondage par panel ont fait savoir qu'ils étaient d'accord.

Les considérations dans la mise en œuvre

Comme dans toutes les modifications majeures à apporter aux politiques, il faudrait, dans la planification des programmes importants, préparer les résidents et le personnel. Si le Conseil municipal donne son approbation, nous mettrions au point un plan de mise en œuvre détaillé, qui serait présenté au Comité d'ici au premier trimestre de 2024 et qui décrirait dans ses grandes lignes le plan d'ensemble pour guider les résidents dans ces changements et pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles politiques.

Le lecteur trouvera ci-après certaines considérations cernées pour la mise en œuvre par les représentants du public, les intervenants et le personnel. Malgré les avantages confirmés d'un programme de paiement d'une partie des frais de dépôt des déchets dans d'autres municipalités (comme nous l'expliquons dans la pièce 1), il y a plusieurs difficultés à considérer relativement à ce programme, qui pourraient se répercuter démesurément sur certaines parties de la collectivité (comme dans toutes les autres modifications majeures à apporter aux politiques sur la gestion des déchets) :

- Les résidents à revenus moindres et les ménages plus nombreux pourraient considérer que ce programme est inéquitable.
- Les résidents pourraient faire des commentaires négatifs sur l'obligation d'acheter des étiquettes ou s'y opposer pendant la mise en œuvre, puisqu'on a pu considérer auparavant que la collecte des déchets était un service « gratuit »; on pourrait considérer que cette obligation a pour effet d'imposer des taxes ou des droits supplémentaires.
- Certains résidents pourraient penser que les frais sont négligeables et acheter des étiquettes pour pouvoir participer facilement et commodément au programme de dépose des déchets sur le bord de la rue; ils pourraient ainsi « éviter » de participer aux efforts consacrés aux programmes de réacheminement des déchets.
- Augmentation temporaire du déversement illicite des déchets.

D'après l'expérience vécue dans la mise en œuvre des programmes de collecte des ordures toutes les deux semaines dans d'autres municipalités et sur le territoire de la Ville d'Ottawa depuis 2012, les nombreux points exposés dans cette section constituent des risques ponctuels qui s'amenuiseront lorsque les ménages s'adapteront aux modifications apportées aux politiques; il n'y a aucun obstacle insurmontable dans la planification proactive du programme. Les discussions sur les stratégies d'atténuation et sur la planification du programme qui se déroulent au moment d'écrire ces lignes permettront à la Ville de déployer, dans la mise en œuvre au deuxième trimestre de 2024, un fructueux programme. Nous donnerons plus de détails sur ces considérations et sur ces stratégies d'atténuation dans le cadre du Plan de mise en œuvre et dans le Compte rendu des préparatifs à soumettre au Comité et au Conseil municipal avant le déploiement du programme.

Les considérations financières

D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités, en mettant en œuvre des politiques sur le réacheminement des déchets et en obligeant à nouer une collaboration avec les secteurs d'activité afin de répondre à leurs besoins en apportant au programme un changement de cette ampleur, nous recommandons entre autres de déposer une demande ponctuelle de financement à hauteur de 3,5 millions de dollars dans le budget de 2024 pour permettre de mener une vigoureuse campagne de promotion et d'information sur tout le territoire de la Ville, pour fournir d'autres bacs de réacheminement des déchets aux résidents et pour permettre au personnel temporaire d'apporter de l'aide dans la mise en œuvre de ce programme. Les changements que nous recommandons d'apporter aux politiques devraient aussi augmenter, selon les estimations, de 1,5 million de dollars par an le budget annuel de fonctionnement pour tenir compte de l'augmentation du volume de déchets organiques à traiter en raison de la hausse prévue du tonnage de déchets organiques réacheminés au lieu d'être enfouis, des frais de mise à la poste de la provision annuelle d'étiquettes à l'intention de tous les ménages et du recrutement de deux inspecteurs supplémentaires pour les Services des déchets solides afin de permettre d'améliorer proactivement l'information et l'application des règlements municipaux, notamment pour interdire le déversement illicite des déchets. Les coûts annuels d'exploitation commenceront à augmenter en 2024; toutefois, les coûts de 2024 ne devraient pas se chiffrer à l'intégralité de l'augmentation de 1,5 million de dollars, puisqu'on propose de commencer à mettre en œuvre le programme au deuxième trimestre de 2024.

L'augmentation annuelle du budget de fonctionnement des Services des déchets solides devrait être compensée par la vente des étiquettes supplémentaires. Bien que l'on s'attende à ce que les recettes fluctuent d'une année à la suivante et qu'elles soient difficiles à estimer avec un certain degré de certitude, puisqu'elles seront fortement déterminées par l'importance des changements de comportement des résidents, le personnel estime que les recettes pourraient être compensées à hauteur d'environ 450 000 \$ par an dans la première année de la modification de la politique et que cette somme pourrait baisser pour s'établir à 400 000 \$ par an environ dans la cinquième année. En raison de l'augmentation projetée de la réduction des déchets, qui pourrait atteindre 19 % par habitant dans la première année et 28 % par habitant dans la cinquième année, le montant de la compensation des coûts devrait diminuer au fil des ans, à mesure que les résidents modifient leurs comportements. Si le Conseil municipal donne son approbation, la dépense en immobilisations ponctuelle serait financée à même l'enveloppe de financement des dépenses en immobilisations existante de 2024;

les impératifs opérationnels et les nouveaux ETP entreraient dans le calcul du budget provisoire de 2024.

La promotion et l'information

En sachant que si le Conseil municipal donne son approbation, il s'agirait de la première modification de la politique sur la collecte des ordures depuis que la Ville a adopté en 2012 le mode de collecte des ordures toutes les deux semaines, il faudra mettre en place une solide campagne de communication et de sensibilisation de la collectivité pour guider les résidents dans le cadre de la modification du programme et pour favoriser le succès de la mise en place de ce programme. En lançant un programme de péage d'une partie des frais de dépôt, il faudrait mener une vigoureuse campagne continue de promotion et d'information et adopter une approche graduelle dans la mise en application des règlements municipaux. Cette campagne permettra de mieux sensibiliser les résidents et d'aider les ménages à adopter de nouveaux comportements et prévoirait une trousse d'outils de communication pour les membres du Conseil municipal, pour communiquer aux résidents les messages essentiels en faisant appel à leurs réseaux de communication. Nous présenterons au Conseil municipal au premier trimestre de 2024, dans le cadre du Plan de mise en œuvre et du Compte rendu des préparatifs, une vue d'ensemble détaillée du plan de communication et de sensibilisation, ainsi que les tactiques proposées. Ce travail se déroulerait longtemps avant le lancement de la campagne de communication afin de s'adapter dans les cas nécessaires pour tenir compte des commentaires des membres du Conseil municipal.

De concert avec les lignes de conduite de l'industrie, on lancerait, sur tout le territoire de la Ville, une campagne de communication trois mois avant de mettre en œuvre les politiques pour veiller à ce que les résidents soient, longtemps d'avance, au courant des modifications du programme et soient prêts à les appliquer. Dans la promotion et l'information, nous nous consacrerons non seulement au mode d'application du programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, mais aussi aux moyens de participer comme il se doit aux programmes de recyclage et au Programme de bac vert, en rappelant aux résidents qu'ils peuvent demander à la Ville des bacs de recyclage et des bacs verts en appelant au 3-1-1 ou en soumettant des demandes de service sur le site Ottawa.ca. Le plan de communication et de sensibilisation sera éclairé par les leçons apprises dans le cadre des précédentes campagnes, dont le déploiement du Programme de bac vert en 2011 et les changements apportés à ce programme en 2019. Dans le Plan de communication et de sensibilisation, nous nous remettrons aussi massivement à une approche ciblée, en visant à informer les

collectivités et les ménages qui ne participent pas, à l'heure actuelle, aux programmes de réacheminement des déchets.

L'approche échelonnée dans la mise en application des règlements municipaux

L'approche adoptée pour faire appliquer la nouvelle politique serait essentielle au succès des efforts consacrés dans le cadre du projet à réduire les déchets enfouis dans la décharge publique et à augmenter le réacheminement des déchets. Cette approche est étayée par les travaux de recherche de l'industrie et par l'expérience vécue dans d'autres municipalités. Dans le cadre du plan de mise en œuvre, le personnel de la Ville recommandera d'adopter, dans l'information et la mise en application des politiques, une approche échelonnée et améliorée, qui priorisera d'abord l'information des résidents et qui prévoira une transition graduelle avec la mise en application des politiques dans les cas de non-conformité, dans lesquels il se pourrait que la Ville ne ramasse pas les déchets déposés sur le bord de la rue en contravention des politiques. Il s'agit de l'approche à laquelle les résidents sont le plus favorables d'après la consultation publique. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord ou non avec les approches communes dans l'application des politiques, 61 % des répondants au sondage public et 67 % des répondants au sondage par panel ont fait savoir qu'ils étaient d'accord pour que la Ville ne ramasse pas les déchets déposés en bordure de rue en contravention des politiques ou qu'ils étaient neutres sur la question.

Le déversement illicite des déchets

Les municipalités qui ont mis en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ont connu une hausse initiale du déversement illicite des déchets des ménages, qui s'est résorbée dans les six premiers mois grâce à des activités proactives de surveillance, d'information et de mise en application des politiques. Si le Conseil municipal donne son approbation, le personnel mettra au point un plan complet, fondé sur des statistiques probantes, pour surveiller les secteurs du territoire de la Ville dans lesquels on relève à intervalles réguliers des cas de déversement illicite, par exemple dans les parcs, les lieux publics, les fossés dans la zone rurale ainsi que dans les poubelles sur le domaine privé. D'autres municipalités qui ont mis en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ont vivement encouragé à informer les résidents qui déversent des déchets en contravention des politiques et à mettre en application les règlements de la Ville pour ceux qui continuent de le faire dans les secteurs dans lesquels le volume de déchets à ramasser est considérable. Les Services des déchets solides se concerteront avec les Services des

routes, les Services de l'entretien des parcs et les Services des règlements municipaux pour minorer les répercussions communautaires et sociales dans la hausse temporaire prévue des activités de déversement illicite des déchets.

La distribution des étiquettes pour les sacs à ordures et la possibilité de les acheter

Dans le cadre de la consultation publique, les résidents ont fait savoir qu'ils préféreraient acheter des étiquettes dans les commerces de détail de la localité comme les supermarchés et les pharmacies (74 % des répondants au sondage public et 77 % des répondants au sondage par panel); viennent ensuite ceux qui ont fait savoir qu'ils préféreraient les commander en ligne (64 % des répondants au sondage public et 62 % des répondants au sondage par panel). Le personnel de la Ville se penche actuellement sur plusieurs options permettant aux résidents d'acheter des étiquettes supplémentaires le plus facilement et commodément possible. La liste détaillée des points d'achat des étiquettes supplémentaires sera reproduite dans le Plan de mise en œuvre et dans le Compte rendu des préparatifs si le Conseil municipal approuve cette recommandation.

Les considérations relatives à l'équité

Nous tâchons actuellement de mettre au point les options en fonction des profils démographiques spécifiques afin de guider tous les résidents d'Ottawa dans la mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets.

Les ménages à revenus moindres ont tendance à déposer un peu plus de déchets en moyenne sur le bord de la rue (2,5 articles contre 2,1 pour l'ensemble du territoire de la Ville). Pendant la consultation publique, on a exprimé des inquiétudes à propos de l'obligation d'acheter des étiquettes, ce qui pourrait être injuste pour les ménages à revenus moindres. Nous avons tenu des discussions avec la Direction générale des services sociaux et communautaires et avec les partenaires communautaires pour étudier les possibilités d'offrir des étiquettes supplémentaires, dans les cas nécessaires, aux résidents à revenus moindres admissibles. Nous déposerions un compte rendu à ce sujet dans le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs si la recommandation est approuvée par le Conseil municipal.

Les personnes qui font partie d'un ménage de cinq personnes ou plus ont exprimé des inquiétudes dans la consultation publique, en faisant valoir qu'une limite du nombre d'articles pourrait les pénaliser démesurément. Ils ont laissé entendre que cette limite devrait être fixée d'après le nombre de personnes par ménage, ce qui serait toutefois trop difficile à surveiller et à mettre en œuvre du point de vue logistique. Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets favorise l'équité parmi les

utilisateurs en comptant des frais calculés d'après le nombre de sacs à ordures jetés. En traitant le ramassage des ordures comme un service public, comme on le fait pour la consommation de l'eau et du gaz naturel, on répartit plus équitablement les coûts parmi la population par rapport au volume de déchets produits, en permettant aux ménages d'exercer un certain contrôle sur ce qu'ils paient en réduisant ce qu'ils jettent aux ordures. Bien qu'on puisse acheter des étiquettes supplémentaires, ce programme vise à encourager les ménages à mieux utiliser les programmes existants de réacheminement afin de limiter les déchets réacheminables et d'éviter de les enfouir dans la décharge publique, puisque les résultats de la plus récente mission de vérification des déchets indiquent que 58 % des matières éliminées dans le courant de la collecte des déchets pourraient être réacheminés grâce à des programmes de recyclage et de bacs verts.

Les répercussions sur les quartiers

Les participants à la consultation publique ont indiqué la région de la Ville dans laquelle ils habitent pour permettre de capter leurs besoins et leurs considérations propres :

- zone urbaine (13 % dans le sondage public; 24 % dans le sondage par panel);
- zone de banlieue (72 % dans le sondage public; 69 % dans le sondage par panel);
- zone rurale (15 % dans le sondage public; 6 % dans le sondage par panel).

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets était l'option privilégiée parmi les résidents qui habitent dans la zone rurale (39 % dans le sondage public; 27 % dans le sondage par panel), dans la zone de banlieue (40 % dans le sondage public; 30 % dans le sondage par panel) et dans la zone urbaine (38 % dans le sondage public; 34 % dans le sondage par panel). Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets aurait probablement pour effet d'augmenter le déversement illicite des déchets, ce qui constitue le plus grand risque aux yeux de tous les répondants dans tout le territoire de la Ville.

Quand on leur a demandé leur avis, dans le sondage en ligne, sur un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, les répondants de la zone urbaine comme ceux de la zone de banlieue ont fait savoir que cette option « motive les gens à changer de comportement » et qu'elle aurait un « impact positif sur l'environnement » : il s'agit des éléments de cette politique optionnelle qui ont le plus d'impact. Dans la zone rurale, les répondants étaient du même avis; ils ont toutefois aussi fait savoir que

la « facilité d'utilisation » est une considération importante dans un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets.

Le tableau 4 ci-après fait état du dépôt des articles à jeter sur le bord de la rue d'après la région géographique du territoire de la Ville et du nombre de ménages qui devront changer leur comportement dans l'élimination des déchets. Sur tout le territoire de la Ville, les ménages déposaient deux articles à jeter ou moins sur le bord de la rue dans 74 % des cas. (Autrement dit, 26 % des ménages devraient changer de comportement afin de respecter la limite de deux sacs à ordures.) Toutefois, ce pourcentage varie entre 76 % dans la zone urbaine et 68 % dans la zone rurale.

Tableau 4 : Dépôt des articles à jeter et à ramasser toutes les deux semaines sur le bord de la rue, par quartier géographique

Articles à jeter	Ensemble du territoire de la Ville	Zone urbaine	Zone de banlieue	Zone rurale
Deux ou moins	74 %	76 %	75 %	68 %
Trois ou moins	85 %	87 %	86 %	80 %
Quatre ou moins	91 %	91 %	91 %	88 %
Cinq ou moins	94 %	94 %	95 %	92 %
Six ou moins	96 %	96 %	97 %	95 %

Compte tenu du taux plus élevé de dépôt des déchets en bordure de rue et des taux de participation moindres dans les programmes de recyclage et dans le Programme de bac vert parmi les résidents de la zone rurale, nous nous penchons actuellement sur des approches différentes en discutant avec les membres du Conseil municipal représentant les collectivités rurales et avec les partenaires internes pour mettre au point des tactiques ciblées de promotion, d'information et de sensibilisation dans les

régions dont les taux de participation aux programmes de recyclage et de réacheminement sont moindres, afin de mieux être en mesure de guider les résidents pendant la période de transition.

Les prochaines étapes

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets se déroulerait comme d'habitude (statu quo), et ce changement ne serait pas apporté avant le deuxième trimestre de 2024 pour le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Le personnel a besoin de ce délai pour préparer l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une vigoureuse campagne de promotion et d'information afin de s'assurer que les résidents sont informés et appuyés d'avance en bonne et due forme.

Nous lancerions les travaux immédiatement pour mettre officiellement sur pied un groupe de travail interne constitué de représentants des secteurs d'activité de la Ville visés par ce changement afin de travailler en collaboration et de connaître son avis pour appuyer la planification de la mise en œuvre d'après leurs différents domaines de compétence. Dans le cadre du Plan de mise en œuvre et du Compte rendu des préparatifs, nous avons déjà entamé les discussions avec les secteurs suivants :

- la Direction générale des services sociaux et communautaires, pour répondre aux inquiétudes des ménages socioéconomiquement défavorisés;
- les Services des règlements municipaux, pour contrer le relèvement prévu des déversements illicites et pour mettre au point une approche dans la surveillance proactive;
- les Services de l'information du public et des relations avec les médias, pour préparer une campagne de promotion et d'information vigoureuse et efficace;
- ServiceOttawa et les Services de technologie de l'information pour veiller à ce que l'impression, la distribution et la vente des étiquettes pour les sacs à ordures soient fluides et conviviales pour les résidents et à ce que le centre d'appels soit prêt à répondre aux questions sur les recommandations de ce rapport et aux demandes de renseignements des résidents en prévision du lancement des modifications à apporter aux politiques;
- le Bureau de l'accessibilité, pour veiller à ce que les critères voulus fassent partie des pratiques accessibles dans le service à la clientèle et des tactiques

d'information et de communication accessibles pour en assurer le rayonnement le plus vaste dans l'élaboration du plan;

- les Services financiers, pour finaliser les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation associées aux modifications à apporter aux politiques en prévision de la saison budgétaire de 2024.

En attendant l'approbation de la recommandation sur les politiques, le personnel de la Ville se présenterait à nouveau devant le Comité et le Conseil municipal pour déposer le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs au premier trimestre de 2024, avant de déployer le programme. Le rapport comprendra une vue d'ensemble de la campagne de communication et des préparatifs opérationnels du déploiement du programme.

En outre, le personnel de la Ville recommande de mener un examen du programme et d'apporter des recommandations potentielles ou de faire d'autres recommandations au Comité et au Conseil municipal en 2027, après la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs et la mise en œuvre du nouveau contrat de collecte : ces deux activités se dérouleront en 2026. Nous aurons ainsi le temps de déployer les nouvelles politiques et nous pourrons donner aux résidents plusieurs années pour modifier leurs habitudes dans l'élimination des déchets afin de s'adapter aux changements dans le dépôt des ordures sur le bord de la rue. Mener à intervalles réguliers des examens sur les programmes-cadres avec la règle de l'art de l'industrie qui consiste à surveiller le succès des programmes et à apporter les modifications nécessaires pour accroître les efforts de réacheminement à l'heure où les résidents continuent d'adapter leurs comportements dans l'élimination des déchets.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le programme des Services des déchets solides de la Ville d'Ottawa devra répondre à des impératifs financiers plus lourds en raison de l'évolution continue des exigences de la réglementation dans les prochaines années. Dans le cadre de la Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, il faut prévoir une dépense en immobilisations ponctuelle à hauteur de 3,5 millions de dollars et des frais annuels d'exploitation à hauteur de 1,5 million de dollars. La dépense en immobilisations ponctuelle pour assurer la mise en œuvre du programme, dont les bacs supplémentaires pour le réacheminement, le personnel du programme et la campagne

de promotion et d'information sur tout le territoire de la Ville, sera financée à même l'enveloppe existante des dépenses en immobilisations.

Les frais annuels d'exploitation à hauteur de 1,5 million de dollars en raison du changement que nous recommandons d'apporter à la politique seront consacrés à l'augmentation du traitement des matières organiques, à la mise à la poste de la provision annuelle d'étiquettes destinées aux ménages et à deux ETP supplémentaires pour assurer proactivement l'information et l'application des règlements. Les frais d'exploitation seront compensés par la vente des étiquettes supplémentaires, dont le nombre devrait fluctuer dans les premières années du programme. Les premières estimations des recettes annuelles apportées par la vente des étiquettes supplémentaires sont comprises entre 450 000 \$ dans la première année et 400 000 \$ dans la cinquième année, ce qui fait que le coût d'exploitation net estimé est d'environ 1,0 million de dollars. Les coûts d'exploitation nets seront financés à même les frais des services de collecte des déchets solides en bordure de rue. On estime à 3 \$ par an l'impact annuel sur le ménage moyen, en plus de la hausse du budget de base à établir et à déterminer dans le cadre des travaux de budgétisation de 2024.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques associés à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER DU QUARTIER OU DES CONSEILLERS DES QUARTIERS

Ce rapport porte sur l'ensemble du territoire de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs n'ont pas fait de commentaires sur ce rapport.

CONSULTATION

Le personnel a réalisé un vaste processus de consultations publiques afin de réunir les commentaires du plus grand nombre de résidents possible sur les changements que nous proposons d'apporter dans les services de collecte des déchets en bordure de rue. Après avoir constaté le vif intérêt et les répercussions énormes sur les résidents et sur les intervenants, nous avons déployé des tactiques de communication à la fois vastes et ciblées, à savoir :

- des annonces dans les journaux et dans les autobus;
- des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux et des reportages dans les médias gagnés; des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux et des reportages dans les médias gagnés;
- la promotion des activités de consultation dans une campagne de publipostage menée auprès de tous les résidents sur les bacs verts et sur le recyclage;
- les efforts de sensibilisation des groupes recensés selon l'optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville et grâce à la collaboration de l'Équipe intégrée des services de quartier de la Ville pour communiquer avec différentes communautés;
- la distribution de la trousse d'outils des conseillers municipaux parmi tous les membres du Conseil pour leur permettre de faire de la promotion dans leur quartier.

La consultation publique a donné lieu à des délibérations, à un sondage Choicebook^{MC} qui s'est déroulé sur le site Web [Participons Ottawa](#) et qui s'adressait à tous les résidents (le « sondage public »), sur un échantillon représentatif supplémentaire pour le sondage de l'opinion publique (le « sondage par panel ») des résidents d'Ottawa, sur quatre séances de dialogue en ligne et sur cinq groupes de discussion avec des groupes méritant l'équité, dont les personnes handicapées, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. Nous avons réuni cet échantillon représentatif par l'entremise du cabinet de recherche en marketing Léger.

Les répondants ont été sélectionnés d'après la région de la Ville dans laquelle ils résident, de même que selon l'âge et le genre. La marge d'erreur du sondage était de ± 3 %. Ce sondage par panel s'est déroulé pour comparer et mettre en opposition les résultats du sondage public auprès d'un échantillon représentatif de personnes qui habitent à Ottawa.

Les résidents pouvaient aussi faire d'autres commentaires sur le site Web [Participons Ottawa](#) de la Ville, de même que par courriel et par téléphone. Le sondage public s'adressait à tous les résidents d'Ottawa; il s'est déroulé du 6 août au 12 septembre 2021 et a donné lieu à 20 029 réponses. Le lecteur trouvera dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », reproduit dans la pièce 2 de ce rapport, une vue d'ensemble détaillée des commentaires exprimés par les résidents et par les intervenants.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Si elles sont approuvées, toutes les modifications à apporter à la politique d'Ottawa sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue seraient mises en œuvre conformément au [Règlement sur les normes d'accessibilité intégrée \(RNAI\)](#) de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO), ainsi qu'en application des [Normes de conception accessible \(NCA\)](#) de la Ville, le cas échéant.

Six pour cent des répondants au sondage public et 9 % des répondants au sondage par panel se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap, ce qui apporte un éclairage sur les obstacles exceptionnels qui pourraient exister dans la mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets. La consultation publique prévoyait une question dans laquelle les résidents étaient appelés à faire état des déchets inévitables qu'ils jettent à la maison.

Les cinq groupes de discussion organisés pendant la consultation publique comprenaient des groupes méritant l'équité réunissant plus de 25 membres de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, des Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, de Junior Achievement et de Jeunesse Ottawa, du Conseil canadien des aveugles (CCA) et d'ABLE2. Les participants du groupe de discussion représentant le CCA ont fait observer que les étiquettes devraient comprendre des fonctions accessibles, par exemple le libellé en braille ou en gros caractères, pour que ces étiquettes soient utilisables par les personnes aveugles ou malvoyantes.

La recommandation d'étendre le Programme spécial de collecte de déchets pourrait avoir pour effet d'augmenter les services et les avantages offerts à certains résidents en situation de handicap, puisque ce programme s'étendra à la collecte en bordure de rue des déchets médicaux non dangereux.

En attendant l'approbation des recommandations exposées dans ce rapport, le personnel de la Ville continuerait de consulter les intervenants, dont le Bureau de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité, pour réunir les commentaires sur la mise en œuvre, l'élaboration et la promotion de la stratégie. En continuant de consulter les intervenants en situation de handicap, on pourrait recenser et surmonter les obstacles et les difficultés avant la mise en œuvre du point de vue des différents handicaps afin de connaître les besoins exceptionnels et les commentaires des résidents en situation de handicap et de permettre de réduire ou d'éliminer les obstacles et les difficultés qu'affrontent ces résidents.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations exposées dans ce rapport cadrent avec les objectifs du [Programme de gestion intégrale des actifs](#). La mise en œuvre de ce programme permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin d'en maximiser les avantages, d'en réduire les risques et d'offrir aux utilisateurs de la collectivité des niveaux de service sûrs et fiables. Nous mènerons ces travaux dans un souci de responsabilité sociale, culturelle, environnementale et économique. Les programmes de réacheminement des déchets permettent de réacheminer les matières recyclables, les déchets alimentaires et organiques, ainsi que les feuilles et les résidus de jardinage pour éviter de les enfouir dans la décharge du chemin Trail, ce qui permettra d'en prolonger la durée utile, de réduire les gaz à effet de serre et de promouvoir les solutions de l'économie circulaire en transformant les déchets en produits utiles.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

La politique recommandée pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et la provision annuelle d'étiquettes pour les sacs à ordures permettent de réaliser les cibles et les initiatives de l'Évolution énergétique (la stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique) et du Plan directeur sur les changements climatiques. Selon la stratégie de l'Évolution énergétique, le réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge publique et l'utilisation de ces matières pour produire du gaz naturel renouvelable représentent l'une des cinq actions dont l'impact est le plus retentissant dans les efforts consacrés à atteindre la cible fixée pour réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de GES sur tout le territoire de la Ville. Dans la stratégie de l'Évolution énergétique, la « Stratégie de récupération des matières organiques » est l'un des 20 projets adoptés pour accélérer l'intervention et l'investissement d'ici 2050; le Plan directeur de la gestion des déchets solides est l'un des éléments constitutifs essentiels de cette stratégie. Pour atteindre la cible grâce à laquelle Ottawa pourra réduire de 100 % d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre, l'Évolution énergétique prévoit de réacheminer, au lieu de les enfouir, 98 % des déchets organiques d'ici 2024 et 100 % des déchets de papier d'ici 2042. Il convient de signaler que la cible fixée pour le réacheminement de 98 % des déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge publique d'ici 2024 a été calculée d'après l'ancienne proposition du gouvernement provincial qui voulait interdire l'enfouissement des matières organiques dans les décharges publiques dès 2022. Puisque cette interdiction n'a jamais été mise en place, il faudra trouver d'autres moyens de réduire les émissions à court terme afin de rester en voie d'atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. Les recommandations

de ce rapport permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant des mesures pour augmenter le réacheminement des déchets de matières organiques et de matières recyclables au lieu de les enfouir et pour tenir compte de l'Évolution énergétique et du Plan directeur sur les changements climatiques dans l'élaboration du Plan de mise en œuvre.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Dès que nous mettrons en œuvre la politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, les recommandations exposées dans ce rapport sont destinées à accroître la participation aux programmes de réacheminement et de recyclage des déchets, en permettant d'atteindre les cibles municipales et provinciales dans le réacheminement des déchets organiques. La politique recommandée permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter les déchets enfouis dans la décharge du chemin Trail.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Dans ce rapport, nous demandons au Conseil municipal d'approuver un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets et une provision annuelle de 55 étiquettes pour les sacs à ordures, ainsi que l'extension du Programme spécial de collecte de déchets aux déchets médicaux non dangereux. La mise en œuvre de ce programme vise à accroître le réacheminement des déchets et la participation aux programmes de recyclage et à limiter en définitive les déchets livrés dans la décharge du chemin Trail. Pour mettre au point cette recommandation, le personnel a mené une vaste consultation publique, ainsi que des séances d'information auprès des conseillers municipaux, du personnel des Services des déchets solides et d'autres intervenants. Dans la consultation publique, nous avons demandé aux résidents et aux intervenants des commentaires sur l'option qu'ils privilégient et sur les facteurs qui influent sur leurs décisions, de même que sur les obstacles perçus dans chaque option pour aider le personnel à élaborer des stratégies d'atténuation, et enfin, sur les différentes approches d'information et d'application des politiques auxquelles on pourrait faire appel pour aider les résidents dans le cadre des modifications que nous recommandons d'apporter aux politiques sur le dépôt des déchets en bordure de rue. L'approche apportée dans la consultation publique prévoyait un sondage public en ligne complet, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants, ce qui a permis aux participants de s'exprimer sur les options dans les discussions

en groupes, des groupes de discussion virtuels avec les organismes méritant l'équité, ainsi que des trousse de dialogue qui ont permis aux groupes de délibérer sur les options offertes dans leur collectivité.

Le sondage public a donné les résultats suivants sur la participation :

- 18 % des participants se sont identifiés comme des personnes de plus de 65 ans;
- 54 % des participants se sont identifiés comme des femmes;
- 1 % s'est identifié comme non binaire;
- 6 % se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap;
- 5 % se sont identifiés comme des Autochtones ou des personnes de couleur;
- 4 % se sont identifiés comme des membres de la communauté LGBTQ2S+;
- 2 % se sont identifiés comme des immigrants récents ou de nouveaux Canadiens.

Pendant la durée de la consultation, on a aussi tenu cinq groupes de discussion avec les organisations communautaires méritant l'équité, dont les personnes en situation de handicap, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. La pièce 2 jointe à ce rapport fait état des commentaires exprimés par les résidents qui se sont identifiés comme des membres des groupes méritant l'équité.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Ce rapport décrit dans leurs grandes lignes tous les risques et toutes les mesures permettant de les maîtriser.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

La politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue s'adresserait à tous les résidents qui habitent sur le bord de la rue, y compris ceux de la zone rurale. Ce rapport décrit dans leurs grandes lignes toutes les répercussions régionales.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 – Analyse d'autres options envisagées

Pièce 2 – Rapport sur « Ce que nous avons appris » (résultats de la consultation publique)

SUITE À DONNER

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets continuerait de se dérouler comme d'habitude (statu quo), et il n'y aurait pas, avant le deuxième trimestre de 2024, de changement pour les résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue. Le personnel de la Ville a besoin de ce délai pour préparer la planification de la mise en œuvre. Dès que ce rapport aura été approuvé, nous lancerions immédiatement les travaux pour mettre officiellement sur pied le groupe de travail interne constitué des représentants des secteurs d'activité de la Ville visés par le changement, afin de travailler en collaboration et de réunir les commentaires pour étayer la planification de la mise en œuvre, d'après les différentes compétences des membres de ce groupe. Il s'agit entre autres de travailler en étroite collaboration avec les Services juridiques afin de modifier le *Règlement sur la gestion des déchets solides*, ce qu'il faut faire avant de mettre en œuvre le programme. Comme nous l'indiquons dans ce rapport, le personnel de la Ville se présenterait de nouveau devant le Comité et le Conseil municipal pour déposer le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs au premier trimestre de 2023 avant de déployer le programme, ce qui lui permettra de donner une vue d'ensemble de la campagne de communication et des spécifications se rapportant aux détails du programme.